

# Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2025

À LA UNE



**INAUGURATION DE LA NOUVELLE INSTALLATION  
DU CPE-BC PLUS GRAND QUE NATURE  
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**  
DÉTAILS AUX PAGES 4 ET 5



- 03 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 09 AVIS PUBLICS
- 11 ÉLECTIONS
- 12 VANDALISME
- 13 RAMONAGE CHEMINÉE
- 14 ABRI D'AUTO
- 15 PISCINE ET SPA
- 17 TAXES 4<sup>E</sup> VERSEMENT
- 19 RETOUR CLÉS TENNIS
- 21 HALLOWEEN - COLLECTE BONBONS ET PARTY COSTUMÉ
- 22 VIDANGES INSTALLATIONS SEPTIQUES
- 23 PLASTIQUES AGRICOLES
- 24 GROS REBUTS

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**  
Lundi 13 octobre - Action de grâce

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

**CONSEIL MUNICIPAL**



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE  
819 388-0036

**PERSONNEL  
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

**MICHELINE MARTEL** | Directrice générale  
Poste 2240 • [dq@sainte-helenedebagot.com](mailto:dq@sainte-helenedebagot.com)

**LUCIE CHEVRIER** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • [dga@sainte-helenedebagot.com](mailto:dga@sainte-helenedebagot.com)

**BRIGITTE GENDRON** | Technicienne administrative  
Poste 2340 • [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com)

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com)

**CHARLES GAUCHER** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • [travauxpublics@sainte-helenedebagot.com](mailto:travauxpublics@sainte-helenedebagot.com)

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
[incendie@sainte-helenedebagot.com](mailto:incendie@sainte-helenedebagot.com)

**RAYMOND LESSARD** | Inspecteur municipal en bâtiment  
Poste 2230 • [inspecteur@sainte-helenedebagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helenedebagot.com)  
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h  
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



## Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Chers hélénoises et hélénois,

Dans les dernières semaines, nous avons reçu beaucoup de messages concernant la vitesse et les règles de bienséance de conduite non respectées sur nos routes. La Sûreté du Québec m'avait indiqué qu'elle augmenterait sa présence, ce qui est constaté et j'ai reçu des courriels de résidents pour m'informer de certaines améliorations. Des panneaux supplémentaires ont été commandés et le conseil a demandé d'ajouter un budget pour de nouveaux capteurs de vitesse. Le conseil continue d'être aux aguets et d'évaluer les possibilités.

En lien avec les travaux à venir dans les prochains mois, la Municipalité a octroyé certains contrats, dont celui pour la réfection de la rue Couture, incluant l'ajout d'un trottoir entre la rue Principale et la 2<sup>e</sup> Rue, côté sud. Il y aura aussi le changement d'un ponceau sur le 2<sup>e</sup> Rang, côté sud et comme chaque année, l'asphaltage manuel autour des regards et certaines autres réparations. Pour le moment, les dates exactes des travaux ne sont pas connues. Elles seront publiées dès que possible par le biais de Facebook et d'Infolettre.

L'automne est à nos portes ainsi que la saison des récoltes. Les belles couleurs vont bientôt faire partie du paysage, ainsi que l'opportunité de déguster des produits frais des cultures. Cependant, il est primordial de garder les yeux ouverts et de faire preuve de patience pour protéger nos agriculteurs, ainsi que les usagers de la route. Chaque année, de graves accidents sont causés par des dépassements de machineries agricoles. C'est vrai qu'ils ne sont pas très rapides, mais ils sont beaucoup plus gros que nous. Soyez à l'affût, chaque accident évité est probablement une vie sauvée.

Petit rappel - N'oubliez pas que le 28 septembre est le « Jour du test d'avertisseur de fumée ». Profitez-en pour faire la vérification de vos détecteurs et changer vos piles.

Nous tenons à vous remercier, car encore cette année, nous avons réalisé beaucoup de travaux sur le territoire et nous avons pu voir une grande majorité de gens courtois qui se sont adaptés pour protéger tous les travailleurs. Un grand merci !

Pour cet automne, je souhaite à chacun de vous au moins un petit bonheur tous les jours.

La prochaine séance du conseil  
sera tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025,  
au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.

**BUREAU MUNICIPAL  
FERMÉ LE 13 OCTOBRE**

Le conseil et les employés municipaux vous  
souhaitent une belle Action de grâce.

### AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)
- ➔ [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
(onglet AVIS PUBLICS)



## Communiqué de presse

Gouvernement du Québec

POUR DIFFUSION LE 4 SEPTEMBRE 17 h  
CNW CODE 68 + HEBDOS  
GQM 00065

### Inauguration de la nouvelle installation du CPE-BC Plus Grand que Nature à Sainte-Hélène-de-Bagot

**Sainte-Hélène-de-Bagot, le 4 septembre 2025.** — La ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy, a inauguré aujourd’hui la nouvelle installation du CPE-BC Plus Grand que Nature à Sainte-Hélène-de-Bagot, en présence de la directrice générale du CPE, Mme Karen Petit, de membres du conseil d’administration, de représentants de la municipalité, du personnel éducateur et de soutien, de parents et d’enfants.

L’événement a également permis de procéder au dévoilement de l’œuvre spécialement créée pour le CPE par l’artiste Magali Thibault et de visiter les locaux du projet de service de garde en communauté, situés dans l’ancien presbytère de la municipalité. Ce projet, en activité depuis un an, permet d’accueillir 12 enfants sous la supervision de deux responsables de service de garde éducatif en milieu familial.

Il s’agit de la troisième installation du CPE-BC Plus grand que nature. Ouverte depuis novembre 2024, elle offre 60 nouvelles places à 9,35 \$ par jour, dont 10 réservées aux enfants de moins de 18 mois. Au total, 158 places subventionnées sont dorénavant offertes par le CPE, dont 25 pour les enfants de moins de 18 mois. À ce nombre s’ajoutent également les 576 places subventionnées en milieu familial qui relèvent de celui-ci.

Le ministère de la Famille a assumé l’entièreté des coûts du projet, soit 3,7 millions de dollars, dans le cadre du Programme de financement des infrastructures. Ce montant comprend les 538 000 \$ attribuables aux fouilles archéologiques des lieux. En effet, à la suite d’une découverte de nature archéologique, le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, avait dû mandater une firme spécialisée en archéologie pour réaliser les fouilles requises, ce qui avait entraîné une interruption des travaux pendant quelques mois.

#### Citations :

« Nous poursuivons notre travail pour les familles montérégiennes avec une nouvelle installation qui répond aux besoins de la population et qui offre un environnement accueillant et calme à nos tout-petits. Je souhaite beaucoup de plaisir, des souvenirs et de nombreuses belles années aux enfants, aux familles et au personnel du CPE-BC Plus Grand que Nature. »

*Suzanne Roy, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Verchères*

« L'ouverture du CPE-BC Plus Grand que Nature représente une excellente nouvelle pour les familles de Sainte-Hélène-de-Bagot et des environs, qui bénéficieront de places en garderie subventionnées tant pour leurs tout-petits que pour leurs nourrissons, et ce, dans leur communauté. C'est un bel ajout pour la vitalité de la région et je m'en réjouis! »

*André Lamontagne, député de Johnson*

« Nous sommes fiers de notre implication pour l'implantation du CPE-BC Plus Grand que Nature, par la cession d'un terrain, par un bail emphytéotique de 45 ans et par une aide financière pour l'aménagement extérieur. Nous avons aussi collaboré pour la mise en place d'un service de garde en communauté par la location d'espaces, à prix avantageux, au presbytère. La venue de ces 72 places pour les tout-petits chez nous, c'est l'enracinement des adultes de demain dans leur communauté. »

*Micheline Martel, directrice générale de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot*

« L'inauguration de cette troisième installation du CPE-BC Plus Grand que Nature est pour nous une immense fierté. Ce lieu n'est pas seulement un bâtiment, mais aussi un véritable milieu de vie pensé pour le bien-être et l'épanouissement des enfants. Ce projet est le fruit du travail passionné et du dévouement de toute mon équipe, qui a mis son cœur et son énergie à donner vie à ce rêve collectif. »

*Karen Petit, directrice générale du CPE-BC Plus Grand que Nature*

#### Faits saillants :

- Depuis la mise en place du Grand chantier pour les familles en octobre 2021, plus de 30 000 nouvelles places à 9,35 \$ ont été créées à l'échelle du Québec, ce qui inclut les places en milieu familial, et près de 10 000 places non subventionnées ont été converties en places à contribution réduite.
- Le site archéologique contient 81 sépultures, dont 59 ont été fouillées, les autres n'étant pas affectées par les travaux. L'intervention archéologique a également permis de mettre au jour les vestiges des fondations de pierre de la maison du bedeau, révélant un pan d'histoire oublié de la municipalité.

Pour en savoir plus sur les activités du ministère de la Famille, suivez-le sur les médias sociaux :

 <https://www.facebook.com/FamilleQuebec>

 <https://www.instagram.com/familleqc>

 <https://www.linkedin.com/company/ministere-famille-quebec>

 <https://x.com/FamilleQuebec>

– 30 –

#### Source :

Gabrielle Côté  
Attachée de presse de la ministre de la Famille  
[gabrielle.cote@mfa.gouv.qc.ca](mailto:gabrielle.cote@mfa.gouv.qc.ca)  
438 368-1307

#### Renseignements :

Responsable des relations de presse  
Ministère de la Famille  
[relationsmedias@mfa.gouv.qc.ca](mailto:relationsmedias@mfa.gouv.qc.ca)

# Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 2 septembre 2025

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

## 2 SEPTEMBRE 2025

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
1.2	Période de questions;	5.2	Règlement numéro 640-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Adoption;
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	5.3	Règlement numéro 641-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité – Adoption;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.4	Règlement numéro 642-2025 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité – Adoption;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.5	Usine d'épuration RBS – Rapport d'ingénierie sur la capacité résiduelle – Information;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
2.4	États comparatifs – Dépôt;	6.1	Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) – Offre de service à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Années 2026 à 2030 – Approbation;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>	6.2	MRC des Maskoutains et CISSS de la Montérégie Est – Vaccination en milieu rural pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Déclaration;
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
3.2	Incendie – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie entre les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Pie – Autorisation de signature;	7.1	Règlement numéro 643-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption;
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>	7.2	MRC des Maskoutains – Politique régionale et plan d'action en habitation – Dépôt;
4.1	MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029 – Adhésion de la Municipalité de Saint-Dominique – Autorisation;	7.3	MRC des Maskoutains – Lettre et carte de requalification du lit d'écoulement – Dépôt;
4.2	Appel d'offres pour des travaux d'asphaltage manuel et mécanique – Octroi;	<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
4.3	Appel d'offres pour des travaux de réfection de la rue Couture sur environ 350 mètres et ajout d'une partie de trottoir entre la rue Principale et la 2 <sup>e</sup> Rue du côté sud – Octroi;	8.1	Remplacement d'une bande de ciment – Approbation;
4.4	MRC des Maskoutains – Redevances carrières et sablières – Dépôt;	8.2	Mosaïque Bienvenue – Soumission pour plantation et entretien – Octroi;
4.5	Ponceaux et travaux d'asphaltage du rang Saint-Augustin – Contribution municipale – Affectation du surplus – Autorisation;	<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
4.6	Ponceaux et travaux d'asphaltage du rang Saint-Augustin – Attestation de fin des travaux – Reddition de compte auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération – Autorisation;	9.1	Appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture des galeries du presbytère – Octroi;
4.7	Ponceau du 2 <sup>e</sup> Rang – Remplacement – Autorisation et octroi;	9.2	Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation;
4.8	MTQ – Approbation du Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006 et décrétant l'entrée en vigueur le 21 septembre 2025 – Prendre acte;	9.3	Buts de dek hockey et banc pour le tennis – Acquisition;
		<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
		<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
		<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>

### **3.2 Incendie – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et la Ville de Saint-Pie – Autorisation de signature**

Le conseil a approuvé l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et la Ville de Saint-Pie.

### **4.2 Appel d'offres pour des travaux d'asphaltage manuel et mécanique – Octroi**

Chaque année, à l'automne, de l'asphaltage manuel est effectué autour des regards et d'autres réparations dans la Municipalité et pour cet appel d'offres quatre (4) soumissions ont été déposées.

Le conseil a octroyé le contrat pour les travaux d'asphaltage manuel 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Vallière asphalte inc., au taux à la tonne de 161,95 \$, avant taxes, et ce, pour un montant maximum pour le projet de 21 000 \$, avant les taxes applicables.

### **4.3 Appel d'offres pour des travaux de réfection de la rue Couture sur environ 350 mètres et ajout d'une partie de trottoir entre la rue Principale et la 2<sup>e</sup> Rue du côté sud – Octroi**

Un appel d'offres relatif aux travaux de réfection de la rue Couture sur environ 350 mètres, incluant l'ajout d'un trottoir côté sud entre la rue Principale et la 2<sup>e</sup> Rue, dont quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Le conseil a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe Colas Québec Inc., au montant de 169 288,05 \$, avant les taxes applicables.

### **4.4 MRC des Maskoutains – Redevances carrières et sablières – Dépôt**

Dépôt des résolutions de la MRC des Maskoutains, pour la distribution des redevances de carrières et sablières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2025, et ce, pour les montants suivants pour la Municipalité, soit 8 161,14 \$ et 725,55 \$.

### **4.5 Ponceaux et travaux d'asphaltage du rang Saint-Augustin – Contribution municipale – Affectation du surplus – Autorisation**

La Municipalité a effectué les travaux pour les changements de deux (2) ponceaux, le retrait d'un (1) ponceau, l'ajout de glissières et le pavage sur le rang Saint-Augustin au printemps 2025. Ces travaux avaient été taxés en 2023 et réservés au surplus, car la Municipalité a dû retourner à trois (3) reprises son projet, lors d'appel de projets au MTQ pour obtenir une aide financière.

Le projet a été moins coûteux que les évaluations budgétaires. Le conseil a autorisé l'affectation d'un montant de 75 000 \$ au budget courant à partir du surplus non affecté relativement aux travaux du rang Saint-Augustin.

### **4.7 Ponceau du 2<sup>e</sup> Rang – Remplacement – Autorisation et octroi**

La Municipalité a dans son plan PIIRL, le changement d'un (1) ponceau dans le 2<sup>e</sup> Rang, en niveau 1, ayant un avis d'ingénieur présentant un enjeu de sécurité et en mauvais état.

Le conseil a autorisé que l'équipe des travaux publics procède au remplacement du ponceau visé situé dans le 2<sup>e</sup> Rang, ainsi que l'acquisition d'un (1) ponceau en acier galvanisé, auprès de la compagnie le Spécialiste du Ponceau, au montant de 3 241,05 \$ avant les taxes applicables. Il a également octroyé le contrat à Les Entreprises Alexandre Bond Inc., pour les travaux d'excavation pour le retrait du ponceau existant ainsi que la disposition, l'installation du nouveau ponceau, les travaux de compaction et d'enrochement, ainsi que le pavage, au montant de 12 390 \$, avant les taxes applicables.

### **4.8 MTQ – Approbation du Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006 et décrétant l'entrée en vigueur le 21 septembre 2025 – Prendre acte**

Le conseil a pris acte de l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la mise en place du Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006, qui entrera en vigueur le 21 septembre 2025.

### **5.2 Règlement numéro 640-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 640-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### **5.3 Règlement numéro 641-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 641-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### **5.4 Règlement numéro 642-2025 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 642-2025 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité. Le

Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### **6.1 Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) – Offre de service à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Années 2026 à 2030 – Approbation**

Le conseil a accepté l'entente à intervenir avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour la période 2026 à 2030, soit pour 5 ans, selon les tarifs établis qui seront de 5,10 \$ pour 2026, de 5,75 \$ pour 2027, de 6,00 \$ pour 2028, de 6,25 \$ pour 2029 et de 6,50 \$ pour 2030, et ce, par le nombre de citoyens.

### **6.2 MRC des Maskoutains et CISSS de la Montérégie Est – Vaccination en milieu rurale pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Déclaration**

Le conseil a déclaré l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 898, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa Municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé. Pour ce faire la Municipalité fournira les infrastructures essentielles à la tenue de ce service.

### **7.1 Règlement numéro 643-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 643-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, lequel entrera en vigueur lors de la réception du certificat de conformité par la MRC des Maskoutains, et confirmé par avis public. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### **7.3 MRC des Maskoutains – Lettre et carte de requalification du lit d'écoulement – Dépôt**

La Municipalité a reçu une lettre et une carte de mise à jour de la MRC des Maskoutains concernant la requalification des cours d'eau pour l'application de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM).

### **8.1 Remplacement d'une bande de ciment sur la rue Principale – Approbation**

Le conseil a octroyé un mandat de construction pour refaire des bordures de rue dans son emprise, soit une partie sur la rue Principale, ainsi que sur la 6<sup>e</sup> Avenue à la compagnie Chapdelaine asphalte inc, au montant de 8 265,00 \$, avant les taxes applicables. De ces travaux une partie des dépenses sera répartie entre la Municipalité et Construction P. Roy inc, soit la section de la 6<sup>e</sup> Avenue.

### **8.2 Mosaïque Bienvenue – Soumission pour plantation et entretien – Octroi**

Le conseil a octroyé le mandat de réalisation et d'entretien de la mosaïque « Bienvenue » à l'entrée du village à l'entreprise Paysagement Lapierre, au montant de 2 700 \$ pour la saison 2026 et au montant de 2 780 \$ pour la saison 2027, avant les taxes applicables.

### **9.1 Appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en architecture pour la réfection de la toiture des galeries du presbytère – Octroi**

La Municipalité a reçu une subvention pour la réfection du toit de la galerie du presbytère et du balcon, qui doivent être refaits, car ils sont en mauvais états. Le conseil a octroyé le mandat à la firme Boulianne Charpentier architectes, pour des services professionnels en architecture, pour la réfection de la toiture des galeries du presbytère, au montant de 20 200,00 \$, avant les taxes applicables.

### **9.2 Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation**

Le conseil a octroyé le mandat des feux d'artifice pour la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 27 juin 2026, à 22 h 30, à la compagnie Royal pyrotechnie inc., au montant de 12 500 \$, avant les taxes applicables.

### **9.3 Buts de dek hockey et banc pour le tennis – Acquisition**

Suite au vandalisme, les buts et les filets de dek hockey ont été brisés et doivent être remplacés. De plus, depuis plusieurs années, un banc est demandé pour mettre au terrain de tennis et vue la popularité du pickleball, il est pertinent d'en faire l'acquisition au bénéfice des citoyens.

Le conseil a autorisé l'acquisition d'une paire de buts de pratique en acier avec filet au montant de 1 449,90 \$, avant les taxes applicables et d'un banc de cours en polyuréthane pour terrain de sports au montant de 519,95 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie Sports-Inter.

**L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2006**

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006. La Municipalité a reçu l'approbation par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 21 août 2025, le Règlement pouvant entrer en vigueur 30 jours après cette approbation, soit le 21 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25 août 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 640-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 640-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

Ce Règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, mais n'a effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 septembre 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 641-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES  
DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 641-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité.

Ce Règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, mais n'a effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 septembre 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES  
RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 642-2025 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

Ce Règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, mais n'a effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 septembre 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

# Élections municipales 2025

## Informations en rafale

### Information sur vos candidats :

Plusieurs personnes se questionnent à savoir où se trouvera l'information pour suivre les candidatures sur les différents postes pendant les élections. Un tableau sera mis à jour dès la réception de chaque candidature sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sainte-helenedebagot.com/fr/administration-municipale/elections/>.

Ce même tableau sera affiché sur la porte de l'entrée du bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Un autre lien intéressant à consulter pendant la période de candidature et après les élections sur le site d'élections Québec : <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/>.

**Il est important de noter que les candidatures seront reçues entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, jusqu'à 16 h 30.** De plus, le calendrier des plages de disponibilité pour le dépôt des candidatures est disponible sur notre site Internet.

Le 3 octobre après 16 h 30, le dernier tableau sera publié indiquant les candidats élus par acclamation, ainsi que les postes en élection, le cas échéant.

### Liste électorale :

Si vous voulez vérifier si vous êtes bien inscrit à la liste électorale, par exemple dans le cas d'un déménagement dans la dernière année, vous pourrez vous présenter au bureau municipal entre le 6 et le 14 octobre 2025, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 30.

### Rappel des dates de vote :

Nous rappelons que si la Municipalité tient des élections, le jour du vote par anticipation sera le 26 octobre 2025 et le jour du scrutin le 2 novembre 2025.

### Contacts :

Pour toute information concernant les élections, vous pouvez joindre la présidente d'élections, madame Micheline Martel ou la secrétaire d'élections, madame Brigitte Gendron au 450 791-2455.

# La municipalité VOUS INFORME

## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE!

### LE VANDALISME PERDURE

#### La glissoire du parc-école vandalisée

Après les actes de vandalisme aux parcs des loisirs et à l'église qui ont eu lieu dans les derniers mois, voilà que le parc-école s'est fait vandaliser à son tour le 27 août 2025 entre 20 h 12 et 20 h 35.

Nous demandons la collaboration des parents afin qu'ils discutent des effets du vandalisme avec leurs enfants. N'hésitez pas à dénoncer les auteurs de ces actes.



Si vous voyez quelqu'un détériorer les espaces publics, vous pouvez communiquer en tout temps avec le service d'urgence des travaux publics au 450 250-2481 ou contacter directement la Sûreté du Québec.

Ensemble, protégeons les biens collectifs pour continuer d'en bénéficier.

## FANTASTIK'EAU! - MISSION 1 : L'EAU POTABLE, ÇA VIENT D'OÙ?

### JÉRÉMIE LAROUCHE

prend part à l'aventure Fantastik'eau! Humoriste, vulgarisateur scientifique, Youtuber et animateur de l'émission de télévision jeunesse « Pas plus bêtes que nous », Jérémie est aussi passionné par la cause de l'eau.

Prêts pour des missions EAUtes en couleur?

Vidéo : <https://youtu.be/z2excK-KhQk>



L'expérience Fantastik'eau est également disponible dans les écoles primaires. Vous pouvez télécharger et imprimer ces activités pédagogiques pour réaliser encore plus d'expériences sur l'eau en famille.

Lien : [cieau.org/fantastikeau-ecole/](http://cieau.org/fantastikeau-ecole/)



Plongez dans l'univers Fantastik'eau avec les capsules vidéo de Jérémie Larouche! Elles proposent des expériences scientifiques sur l'eau à faire en famille. Réutilisez ce que vous avez déjà à la maison et montrez-nous vos créations.



## RAMONAGE DE CHEMINÉE

### Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grand froid?

Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans. Une opération incomplète ou bâclée peut provoquer un feu de cheminée ou même pire!

Le Service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Pour un travail fait par un professionnel, référez-vous à un ramoneur membre de l'APC (Association des professionnels du chauffage). La liste des ramoneurs est dans LISTE DES MEMBRES sur le site [www.poelesfoyers.ca](http://www.poelesfoyers.ca).

### Puis-je ramoner ma cheminée moi-même ou dois-je faire appel à un professionnel?

Aucune connaissance technique n'est nécessaire pour passer un coup de brosse dans un conduit et ramasser de la suie. Par contre, cela commande une grande minutie.

De plus, même si vous effectuez vous-même le ramonage de votre cheminée, vous devez vous assurer que les autres éléments du système d'évacuation passent aussi sous la loupe. Ce second volet relève d'un entrepreneur détenant une licence en systèmes de chauffage localisé à combustible solide.



Confiez-lui aussi le nettoyage du système d'évacuation, au moins tous les trois ans, si vous procédez vous-même au broissage de votre cheminée.

Un ramoneur compétent inspecte l'état de l'appareil de chauffage d'appoint et de ses composants afin de repérer les bris :

- le chapeau ou le couronnement de la cheminée;
- le calfeutrage des solins;
- l'intérieur de son conduit d'acier inox ou de ses boisseaux;
- les supports et les raccords.

Il vérifie aussi la condition du conduit et du manchon reliant l'appareil à la cheminée, les dégagements par rapport aux matériaux combustibles, le fonctionnement du registre et du volet d'amenée d'air, la qualité des briques à feu de même que la présence d'infiltration d'eau, de corrosion, de fissures, de perforations, de nids d'oiseaux et plus encore.

Ces vérifications périodiques sont essentielles pour s'assurer d'un fonctionnement efficace et sécuritaire de votre appareil.

## CHANGEMENT D'HEURE /AVERTISSEUR DE FUMÉE

N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2025, à 2 h du matin.

Le samedi 28 septembre 2025 est le « Jour du test d'avertisseur de fumée ». Pensez à vérifier vos avertisseurs de fumée et à changer vos piles.

La sensibilisation de la population à l'importance de la vérification des avertisseurs de fumée est essentielle en matière de prévention des incendies. Cet appareil demeure le meilleur moyen de sauver des vies!

La Municipalité vous invite à tester vos avertisseurs de fumée le 28 septembre de chaque année.





## RAPPEL IMPORTANT

Plusieurs informations sont diffusées chaque mois par Facebook : **Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot**, ainsi que par l'infolettre. Pour cette dernière, vous devez vous abonner par le biais de notre site Internet : [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com). La publication du Bagotier est mensuelle à raison de 10 fois par an. Le journal ne peut contenir toutes les informations.



## UN ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



## L'ÉGOUT N'EST PAS UNE POUBELLE

Aidez-nous à diminuer vos coûts et à faciliter le traitement des eaux usées

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons et leur emballage, coton-tige, condoms, cheveux, petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.

## UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !

En effet, s'il y a un surplus de matières, des **sacs de papier**, des petites **boîtes de carton**, des **poubelles rondes** ou le **bac gris dûment identifié** et ne contenant que des **matières organiques** peuvent également être utilisés.

### ATTENTION :

La terre, les roches, les sacs de plastique de toute nature, même biodégradables ou compostables, ainsi que les branches de plus de 2,5 cm de diamètre (1 pouce) ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns car ils ne sont pas compatibles avec le processus de traitement par biométhanisation.

## CALENDRIER COLLECTES

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié  
O Collecte des résidus domestiques dangereux O Collecte des gros rebuts

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		<sup>O</sup> 2	<sup>O</sup> 3	4	5	<sup>R</sup> 6
7	8	<sup>R</sup> 9	<sup>O</sup> 10	11	12	<sup>R</sup> 13
14	15	<sup>O</sup> 16	<sup>O</sup> 17	18	19	20
21	22	<sup>O</sup> 23	<sup>O</sup> 24	25	26	27
28	29	<sup>O</sup> 30				

### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						<sup>O</sup> 1
5	6	<sup>R</sup> 7	<sup>O</sup> 8	9	10	11
12	13	<sup>O</sup> 14	<sup>O</sup> 15	16	17	18
19	20	<sup>O</sup> 21	<sup>O</sup> 22	23	24	25
26	27	<sup>O</sup> 28	<sup>O</sup> 29	30	31	



Raymond Lessard  
Inspecteur en bâtiment  
450 791-2455, poste 2230  
[inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com)

## PISCINE ET SPA

Si vous avez retiré une piscine ou un SPA de votre terrain, veuillez aviser l'inspecteur en bâtiment afin qu'il puisse corriger votre dossier et retirer le code des taxes applicables pour l'année suivante, le cas échéant.

Si vous voulez ajouter une piscine ou un SPA, vous devez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment pour obtenir un permis. Veuillez vous référer au texte sur les piscines résidentielles qui suit :

## PISCINES RÉSIDENTIELLES : FINIS LES DROITS ACQUIS

Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade en vertu du nouveau règlement provincial

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Adressez-vous d'abord à votre Municipalité pour faire une demande de permis de construction de piscine ou d'une installation connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.).

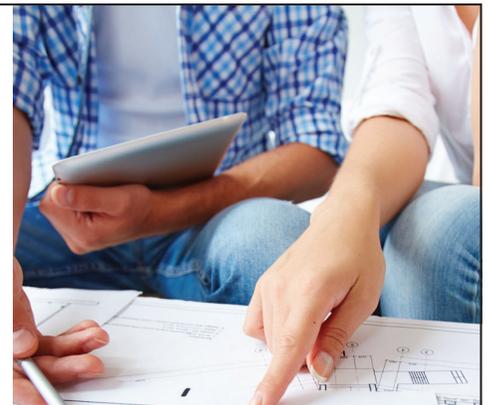
**Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date de mise en place. Les propriétaires d'une piscine qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leurs installations. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.**

Il est toutefois important de vous adresser à votre Municipalité avant de procéder à toute installation concernant une piscine. Celle-ci pourra valider la conformité de votre projet et vous accorder le permis nécessaire à l'exécution de vos travaux.



## PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux. L'inspecteur en bâtiment est la seule personne qui émet ce genre de permis.



## LES EXCRÉMENTS DE VOTRE CHIEN DOIVENT ÊTRE RAMASSÉS. C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ!

RESPECTEZ VOTRE COMMUNAUTÉ !

La Municipalité remarque que certains propriétaires de chiens ont laissé leur animal faire leurs besoins dans la forêt nourricière qui se trouve près du presbytère.

Par souci de civilité et pour l'intérêt de tous, nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas laisser votre animal déféquer à cet endroit. De plus, les excréments doivent être ramassés et déposés dans une poubelle, sous peine d'amende.

Consultez le Règlement numéro 558-2020 sur les animaux dans la municipalité sur notre site Internet sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*.



DE JUIN À NOVEMBRE  
UN MARCHÉ UNIQUE,  
DES SAVEURS D'ICI !



**18 octobre 2025 - 9 h À 13 h**

50, rue des Loisirs, Saint-Simon  
La Grande Marche du Défi Pierre Lavoie

**15 novembre 2025 - 9 h À 15 h**

126, rang de l'Église Nord  
Saint-Marcel-de-Richelieu  
Marché de Noël de la municipalité

[www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com)



## AVIS AUX CITOYENS ET AGRICULTEURS

### IMPORTANCE DE PROTÉGER NOS PLANS D'EAU POTABLE

Chaque printemps et chaque automne, la Municipalité doit rappeler aux citoyens et aux agriculteurs l'importance de protéger nos plans d'eau potable.

La Municipalité est desservie par deux puits et il est impératif que tous reçoivent l'information pour assurer la sauvegarde de cette ressource nécessaire à la vie.

Nous vous remercions de votre collaboration.



**En cas d'urgence, comme lors d'un déversement, l'épandage de produits non autorisés, etc., contactez immédiatement le 450 250-2481.**

Pour plus de détails, consultez notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), sous l'onglet *Environnement / Rapports - eau*. Le document se nomme : *Avis aux citoyens et agriculteurs*.



## Recensement Licence obligatoire

Votre Municipalité a mandaté la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour voir au contrôle et à l'enregistrement de tous les chiens ainsi qu'à l'émission de licences et la distribution de médaillons d'identification.

Si vous avez un chien et qu'il n'a pas son médaillon, vous devez communiquer avec le département des licences de la SPAD au 819 472-5700 ou au numéro sans frais au 1-855-472-5700 pour lui en procurer un. Les personnes ne se conformant pas à ce règlement sont passibles de recevoir un constat d'infraction.



### SERVICE DE PLAINTE

Lorsque la SPAD reçoit une plainte, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le solutionner. Dans la plupart des cas, elle réussit à régler les différends à l'amiable mais peut être forcée d'émettre un constat d'infraction afin d'assurer la tranquillité dans la municipalité.



### SERVICE 24 HEURES

Bien que la SPAD ne soit pas ouverte au public 24 heures sur 24, la Sûreté du Québec et les employés municipaux ont en leur possession un numéro d'urgence pour rejoindre notre patrouilleur en fonction après les heures d'ouverture. Si un animal errant se retrouve chez un citoyen durant cette période, le patrouilleur de garde ira le chercher.

Pour d'autres informations, visitez le site internet [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com).

## TAXES MUNICIPALES

### DATE D'ÉCHÉANCE

Dernier versement : 21 septembre 2025



La Municipalité vous rappelle que le 4<sup>e</sup> versement vient à échéance le 21 septembre 2025. Si vous avez un solde, téléphonez au 450 791-2455, poste 0.

## VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE À L'AUTOMNE 2025

Détails à venir.

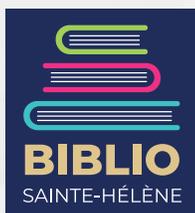


## LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)



670, rue Principale  
450 791-2455, poste 2300  
Mercredi : 19 h à 21 h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

## NOUVEAUTÉS



Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la bibliothèque. Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

## CAMP DE JOUR 2025

C'est avec le sourire aux lèvres et des souvenirs plein la tête que s'est terminée la saison 2025 du Camp de jour Ste-Hélène. Tout au long de l'été, les jeunes ont eu l'occasion de vivre une multitude d'activités sportives, artistiques et thématiques dans un environnement ludique et amusant. C'est plus de 45 enfants qui ont été appelés à développer leur esprit d'équipe, leur créativité et surtout à profiter pleinement de l'été. L'ambiance chaleureuse et conviviale a favorisé les amitiés et a permis de tisser des liens solides.



L'équipe d'animation, motivée et impliquée, a contribué à créer une ambiance accueillante et dynamique. Grâce à leur présence et leur créativité, les enfants repartent avec de beaux souvenirs.

Il est bien entendu que nous ne pourrions passer sous le silence le soutien financier de nos généreux commanditaires qui ont permis d'offrir les activités au camp gratuitement, et ce, à tous les utilisateurs du Camp de jour Ste-Hélène. La fête de fin du camp de jour a été soulignée en grand avec la location de 3 jeux gonflables au plus grand bonheur de tous. Nous souhaitons remercier la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu.

Nous aimerions remercier, encore une fois, les parents pour leur collaboration et leur implication tout au long de l'été.

Merci de votre confiance et nous avons déjà hâte de vous retrouver pour l'édition 2026!



## RETOUR CLÉ DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Il reste encore de belles journées pour jouer au tennis et au pickleball. Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé **au plus tard le jeudi 6 novembre** afin qu'on vous remette votre dépôt de 20 \$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles.

Bonne fin de saison à tous!





## DISTINCTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT ET LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT POUR VOUS AIDER À LES DÉMYSTIFIER



Chers citoyens,

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot souhaitent mettre en lumière la distinction des responsabilités en loisir, afin que vous puissiez mieux comprendre le fonctionnement.

### Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot :

Le comité est un organisme sans but lucratif (OSBL) formé d'administrateurs bénévoles et soutenu par la coordonnatrice des loisirs. Le comité a pour mandat d'organiser et d'administrer les différentes activités de loisir et il a aussi la responsabilité de trouver le financement pour en assumer les coûts. Voici quelques exemples d'activités offertes : les sessions d'activités sportives et récréatives, le camp de jour, les événements, tels que Plaisir hivernal, la Fête nationale, la collecte de bonbons d'Halloween et le dépouillement d'arbre de Noël, etc.

Il est donc important de comprendre que ce ne sont pas les taxes qui servent de source de revenus au comité, mais plutôt des subventions, des commandites et un revenu des utilisateurs-payeurs. C'est également pour cette raison que l'implication de bénévoles est primordiale pour assurer une pérennité des activités et événements de loisir et permettre une évolution et un accroissement des activités.

Les citoyens peuvent en tout temps prendre connaissance des informations, des services et des activités qui sont offerts par le comité des loisirs, par le biais du site Internet de la Municipalité : <https://www.sainte-helenedebagot.com/> et aussi sur le Facebook des loisirs : <https://www.facebook.com/loisirstehelene>. De plus, les parents sont invités aux rencontres du comité s'ils veulent s'informer, faire des suggestions et s'impliquer. Vous pouvez communiquer avec le service des loisirs pour connaître les dates, soit par courriel à [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com) ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.

### La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :

La Municipalité se charge des terrains, des bâtiments, des parcs et des infrastructures. Elle en est propriétaire et en fait l'entretien. Pour ces aspects, ce sont les taxes municipales qui couvrent les frais. Lorsque le comité des loisirs utilise les infrastructures municipales pour ses activités, telles que le chalet ou les terrains de loisir, il n'est pas facturé, ce qui représente une autre partie de contribution de la Municipalité pour le secteur du loisir.

La Municipalité n'organise pas d'activité de loisir. Elle peut cependant offrir d'autres activités connexes à l'occasion, comme le don d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts ou encore lors de l'inauguration d'espace ou de lancement d'un nouveau projet ou activité. La Municipalité peut aussi être partenaire lors de certains événements et activités du comité des loisirs, tels que la Fête nationale, mais n'assume pas la responsabilité de l'organisation. La Municipalité collabore également aux aspects de communication du comité, tel que dédié un espace dans Le Bagotier et sur le site Internet, afin de ne pas dédoubler les plateformes d'informations et éviter des coûts supplémentaires.

Pour vous informer sur la Municipalité et ses services, n'hésitez pas à lire Le Bagotier, qui est distribué à raison de dix (10) fois par année, par le biais du site Internet <https://www.sainte-helenedebagot.com/>. Vous pouvez aussi vous abonner aux médias, qui nous permettent de transmettre l'information plus facilement et rapidement, soit l'infolettre, dont l'abonnement se fait en un clic rapide au bas du site Internet et sur le Facebook municipal <https://www.facebook.com/municipalitesainte-helenedebagot>.

# L'Halloween et sa collecte de bonbons

Le vendredi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons de 17 h 30 à 20 h.

Encore cette année, le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot vous accueillera dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! Prendre note que l'entrée du couloir se fera par la porte sur le côté du presbytère. Nous ne sommes pas responsables des frousses et des sursauts! Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



## Concours du plus beau costume

**PARTY  
COSTUMÉ  
SAMEDI  
25 OCTOBRE  
2025  
DE 21 H 00 À 1 H 00  
CHALET DES LOISIRS  
400, 2<sup>e</sup> Rue, Ste-Hélène-de-Bagot**

Ouvert aux  
12 à 17 ans  
accompagnés  
d'un adulte

**HALLOWEEN**



## APPORTEZ VOTRE ALCOOL !

(Pas de service de bar sur place)

Popcorn, chips, chocolat,  
liqueurs, eau et jus  
seront en vente.

### Le retour de notre Tireuse de cartes (Tarot)

(Si les esprits le permettent)

Découvrez ce que l'avenir  
vous réserve...

de 21 h 00 à 23 h 00

### MUSIQUE

DJ Philthethrill (Philippe Cloutier)

### PRIX DE PRÉSENCE

AMBIANCE DÉCHAÎNÉE !  
(ou enchaînée, c'est selon...)

### FAITES UN SELFIE DANS NOTRE DÉCOR

Organisé par  
et au profit de



**Entrée : 15 \$ adultes | 10 \$ 12 à 17 ans**

## PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2025



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



Sainte-Hélène-de-Bagot | Du 21 au 24 octobre 2025

Rang Sainte-Hélène, Rue Principale, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Rang, 3<sup>e</sup> Rang

### ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc., des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que les couvercles de l'installation soient accessibles (clôture débarrée), clairement localisés et dégagés sur leur pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculés sur le côté, sans risquer de les endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.**

### NETTOYAGE DE FILTRE DE FOSSE SEPTIQUE



La Municipalité tient à vous informer...

La Régie intermunicipal d'Acton et des Maskoutains (RIAM) ne fait plus le nettoyage des filtres lors des vidanges d'installations septiques. Les filtres sont trop fragiles.

La RIAM nous a informé que lorsque les filtres brisaient, il y avait des plaintes de citoyens et des demandes de remboursement auprès de la Régie (ou de l'entrepreneur). C'était compliqué à gérer.

Normalement, la vidange d'installation septique se fait aux deux (2) ans, tandis que le filtre devrait être nettoyé deux (2) fois par année. Maintenant, il est de la responsabilité de chaque propriétaire de nettoyer son filtre.

Si vous avez des questions, communiquez avec la RIAM au 450 774-2350 ou visitez leur site Internet au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

### RESSOURCES DISPONIBLES OFFERTES À VOUS ET À VOTRE ENTOURAGE

Les dernières semaines ont apporté leur lot de défis, notamment avec des conditions météorologiques parfois difficiles. Dans ce contexte, la Fédération de l'UPA de la Montérégie souhaite vous rappeler l'importance de prendre un moment pour vous arrêter... et simplement poser la question : « **Comment ça va?** »

Prenez le temps de vérifier comment vont vos employés, vos collègues et vos proches. Un petit geste qui peut avoir un grand impact.

**Il existe une multitude de ressources qui peuvent vous aider et vous offrir du soutien à vous et à votre entourage.**

#### Besoin de parler?

[https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre/sante-psychologique/si-vous-ressentez-le-besoin-de-parler?utm\\_source=Cyberimpact&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Infolettre-regionale--26-aout-2025](https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre/sante-psychologique/si-vous-ressentez-le-besoin-de-parler?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Infolettre-regionale--26-aout-2025)



## LES PLASTIQUES AGRICOLES NE VONT PLUS DANS LES BACS POUR TOUT LE TERRITOIRE

### UTILISEZ EXCLUSIVEMENT LES POINTS DE DÉPÔT AGRIRÉCUP

À compter du 15 octobre 2025, les matières visées par un programme de récupération déposées dans les bacs de déchets et/ou récupération ne seront plus acceptées. Veuillez utiliser exclusivement les points de dépôt AgriRÉCUP, dont le tout nouveau site du Canton de Roxton en opération depuis juillet 2025.

**Important :** Veuillez consulter le site web d'AgriRÉCUP pour connaître les consignes de préparation des plastiques agricoles avant de les déposer.

#### Point de dépôt :

Agiska Coopérative Sainte-Hélène-de-Bagot, 900, rue Paul-Lussier, à Sainte-Hélène-de-Bagot

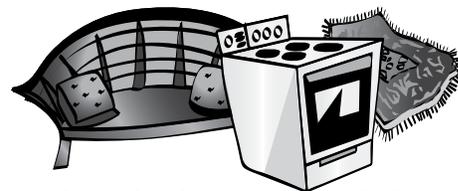
#### Produits acceptés chez Agiska :

Pellicules pour ensilage, sacs silos et toiles pour ensilage, ficelles (cordes à balle), petits et grands sacs, contenants et réservoirs et barils.

Site web AgriRÉCUP : <https://agrireocup.ca/>



## PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS À SAINTE-HÉLÈNE LE 30 SEPTEMBRE



Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7 h, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

**Exemples de gros rebuts acceptés :** Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux.

**Exemples de rebuts refusés :** Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets.

“ **Un conseil : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.** ”

## BAC DE RÉCUPÉRATION : QUELLES MATIÈRES Y DÉPOSER ?

CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS. C'est tout! Plus besoin de chercher les logos de recyclage sur les contenants et emballages. Voici quelques exemples de contenants, emballages et imprimés, dont plusieurs nouveautés : sacs de croustilles, emballages de médicaments, sacs de plastiques, qu'ils s'étirent ou non, journaux, revues, contenants de verre, contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires en polystyrène, boîtes de conserve, capsules de café, emballages de mets à emporter, enveloppes, cahiers, etc.



Information : RIAM au 450 774-2350 | [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

### FERMETURE DES ÉCOCENTRES

Habituellement fin novembre.

Date à venir.



RECYCLER  
MES  
ÉLECTRONIQUES



[recyclerMESelectroniques.ca/qc](http://recyclerMESelectroniques.ca/qc)

« **RECYCLER GRATUITEMENT LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DE VOTRE ENTREPRISE DE FAÇON RESPONSABLE!** »

#### Où recycler vos Serpuariens?

Les produits électroniques contiennent beaucoup de matières, comme du verre, du plastique, de l'or, de l'argent, du cuivre et du palladium, qui doivent être récupérées et recyclées.

Ils fonctionnent encore ou ils sont en fin de vie utile? Pour trouver un point de dépôt officiel au Québec, visitez le site Internet au [www.recyclerMESelectroniques.ca/qc](http://www.recyclerMESelectroniques.ca/qc) ou appelez au 1 800 604-2032.



## Sainte-Hélène-de-Bagot

En juin dernier, la FADOQ a célébré en congrès son 55<sup>e</sup> anniversaire. Forte de ses plus de 600 000 membres, la FADOQ intervient à tous les niveaux : municipal, provincial et fédéral.

Les membres FADOQ reçoivent tous par la poste le magazine Virage. Nous vous invitons à le lire. Plusieurs informations et renseignements pertinents y sont traités.

Pour une nouvelle adhésion ou pour le renouvellement de la carte FADOQ, entrez l'adresse <http://club.fadoq.ca/m016>. Assurez-vous de bien adhérer au Club m016 qui est le numéro de notre Club.

### Voici les activités :

**Tous les jeudis, à 9 h 30 :** Vie Active au chalet des loisirs et à 14 h 00, jeux de société.

**Jeudi le 9 octobre :** Dîner-conférence au chalet des loisirs. Dîner servi à 12 h par Resto 152. Inscription avant le 8 octobre en contactant Jean Gauthier au 450 791-2520. Le sujet de la conférence est « Le déménagement du cimetière ». La conférencière est Stéphanie Lavallée.

**Jeudi le 23 octobre :** Souper du mois au chalet des loisirs. Souper servi à 18 h. Réservation avant le 21 octobre auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

**Samedi le 6 décembre :** Souper de Noël. Détails à venir.

De plus, le pickleball se poursuit au chalet des loisirs, les lundis et jeudi à 8 h 30. Les arts textiles sont les lundis à 18 h 00 et les mercredis à 13 h 00 au presbytère.

Nous vous souhaitons un bel automne.



### ANNIVERSAIRES MOIS D'OCTOBRE



M. Marc Audet.....	04
Mme Lise Beausoleil.....	08
Mme Nicole Paquette.....	14
Mme Lucie Laferrière .....	15
Mme Manon Brière.....	19
Mme Marie-Claire Petit .....	21
Mme Michèle Fréchette .....	29

## OBTENEZ VOTRE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES



La formation générale des adultes (FGA) offre une voie flexible et adaptée pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES), essentiel pour accéder à des études postsecondaires ou améliorer ses perspectives d'emploi.

Que vous souhaitiez compléter des cours manquants, réorienter votre parcours ou simplement réaliser un objectif personnel, la FGA vous permet d'avancer à votre rythme, selon vos besoins et votre réalité.

Les cours sont offerts dans un environnement accueillant, avec des enseignants et des professionnels dévoués qui

vous accompagnent tout au long de votre cheminement. Obtenir son DES à l'éducation des adultes, c'est aussi reprendre confiance en soi, ouvrir des portes vers de nouvelles opportunités et bâtir un avenir à votre image.

Vous avez des questions sur les conditions d'admission, les horaires ou les cours offerts? N'hésitez pas à communiquer avec Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle au SARCA du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, elle est là pour vous guider et vous aider à franchir chaque étape vers votre réussite.

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca) | 450 773-8401, poste 6731



## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



- **Bureau municipal**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
450 791-2455 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)  
Site Internet : [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
Heures d'ouverture : lundi au jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue
- **Chalet des loisirs**  
400, 2<sup>e</sup> Rue
- **Bibliothèque**  
670, rue Principale, entrée par la 6<sup>e</sup> Avenue

## PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com)
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
**Écocentres** : 450 774-2350  
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)  
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)  
**Transport adapté** : 450 774-8810  
**Transport collectif** : 450 774-3173  
**Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188  
**Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot** : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401  
**École Plein-Soleil** : 450 773-1237  
**SARCA** : 450 773-8401, poste 6731

## PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :  
**RADAR** (Écoute) : 1 877 658-8509  
**IMAGES** (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480  
**Aide alimentaire** : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

## VOS DÉPUTÉS

**André Lamontagne**, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



**Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

## LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Sogetel** : 1 866 764-3835
- **Télébec** : 1 888 835-3232

EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



**450 381-2908**

info@ideegraphik.com



**Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »**  
Upton  
St-Valérien-de-Milton  
St-Liboire

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »  
- CONFÉRENCE SUR LA CONSERVATION ET LA LACTOFERMENTATION DES LÉGUMES**

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » accueillera Julie Gaudreau.

Date : 29 septembre 2025, à 19 h 00 | Lieu : 885, rue Lanoie, Upton

Pour plus d'information, contactez Francine Laliberté au 450 546-7327.



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

**Gratuit et confidentiel. 24h/7jours**

**Vous êtes un aîné?  
Vous vivez une situation difficile?  
On peut vous aider!**



Projet **IMAGES** c'est:

- + Écoute
- + Accompagnement
- + Solutions, références

Peu importe votre situation:

- + Maltraitance, violence
- + Solitude
- + Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)  
450 502-4395 • [Projet.images@gmail.com](mailto:Projet.images@gmail.com)



Offert par:





Abattoir  
**L.G. HÉBERT**  
et fils

### Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté  
Propriétaires  
450 791-2630

428, rue Hébert  
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois  
**819 313-0108**  
ctb@vallieresasphalte.com  
vallieresasphalte.com

### PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,  
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

## OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



### Salon toilettage Caniya Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo  
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX  
DE BÉTON

STRUCTURE  
D'ACIER

CHARPENTE  
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

### SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING  
[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION  
**PROY**  
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et  
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



#### TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)  
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS  
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)  
Agricole (bétail, lavage...)

#### NOUVEAU

Services de location  
- Bulldozer  
- Bouteur compacteur  
- Excavatrice

1-800-463-0346 • [www.transportsylvaingirard.com](http://www.transportsylvaingirard.com) • [transport\\_s.girard@hotmail.ca](mailto:transport_s.girard@hotmail.ca)



**SERVICE MÉCANIQUE**  
POUR VÉHICULES LOURDS

**MAGASIN DE CHROME**

**SERVICE DE LAVAGE**

**SERVICES D'URGENCES**  
**ROUTIÈRES 24/7**

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

450 791-2122

549 3<sup>e</sup> RANG  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
JOH 1M0



Kiosque à la ferme



La petite Savoie  
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraichère



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés  
localement seront disponibles  
en libre-service directement à la  
ferme



Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

Plâtrage RG  
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

**AUTOCUEILLETTE**  
**Camerises**

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC JOH 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accspharma.ca

Accèspharma  
par Walmart



**E-G-DION & FILS INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0  
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**BMR** | **Agiska**  
Coopérative

**Bienvenue chez vous !**

**BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666**  
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

**BMR Acton Vale / 450-546-2791**  
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



**André**  
**LAMONTAGNE**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

# PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca

## DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE  
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**819 472-3286**      **GROUPEDGP.COM**  
info@groupedgp.com      RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

# Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

**MARCHE BONICHOIX**



Érablière  
**L'Autre Versan**

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**



# idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

219, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

# Excavation Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

*Sylvain : 450 793-2534    Bur. : 450 793-2535*

Les Entreprises Racicot inc.



## DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial  
**Sainte-Hélène-de-Bagot**  
**450 518-4297**



Martin Lussier, Courrier immobilier  
Israel Lussier, Courrier immobilier  
Jacob Lussier, Courrier immobilier Résidentiel

**RE/MAX RENAISSANCE**  
AGENCE IMMOBILIÈRE

**450.230.6667**

**LUSSIER IMMOBILIER**  
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!  
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



## IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



# en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous  
450 774-9000

1000, rue Dessaulles  
Saint-Hyacinthe J2S 8W1  
st-hyacinthetechnopole.com



*Votre garage de confiance !*

# LAFORCE MÉCANIQUE

## 450 381-AUTO

*Depuis 2014*



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE  
TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30  
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

# REER

## Offrez-vous des économies d'impôt



Cotisez à votre REER  
au plus tard le 3 mars 2025\*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.  
[desjardins.com/reerceli](https://desjardins.com/reerceli)

\* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.